

JP ENERGIE ENVIRONNEMENT

Société par actions simplifiée au capital social de 3 679 660,152 euros
12 rue Martin Luther King - 14280 SAINT CONTEST
410 943 948 RCS CAEN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL CONSTATANT LES RESULTATS DE LA CONSULTATION ECRITE DES
ASSOCIES REALTIF A LA REDUCTION DE CAPITAL**

L'an 2026,
Le 30 Juin

Au siège social,

Monsieur Xavier NASS, agissant en qualité de représentant légal de la société NASS EXPANSION, société par actions simplifiée, au capital social de 1 105 400 euros, dont le siège social est sis 12 rue Martin Luther King, 14280 Saint-Contest, immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 421 197 484,

Elle-même présidente de la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, plus amplement identifiée en en-tête des présentes,

A, par le présent acte, certifié que :

En application des dispositions statutaires, le Président a consulté par écrit les associés sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

[...]

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation de la réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions
- Modification corrélative des articles 7 et 8 des Statuts de la société
- Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités légales

Les résolutions ci-après ont été soumises à l'approbation de chacun des associés :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

[...]

JP ENERGIE ENVIRONNEMENT

Société par actions simplifiée au capital social de 3 679 660,152 euros
12 rue Martin Luther King - 14280 SAINT CONTEST
410 943 948 RCS CAEN

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

Autorisation de la réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions

La collectivité des associés après avoir pris connaissance de la cession de 1 053 actions, réalisée le 23 Mars 2026, entre le FCPE JPEE et la Société, décide de réduire le capital social de la société d'un montant d'un montant de 1 017,198 € par annulation des 1 053 actions, détenues dans le compte JPEE – ACTIONS AUTO DETENUES, d'une valeur nominale de 0,966 € par action. Le montant du capital social de la société est ainsi porté de 3 679 660,152 € (divisé 3 809 172 actions d'une valeur nominale de 0,966 € chacune) à 3 678 642,954 € (divisé en 3 808 119 actions d'une valeur de 0,966€ chacune).

Cette réduction de capital est décidée sous la condition suspensive de l'absence d'opposition à cette réduction de capital à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

SEPTIEME RESOLUTION

Modification corrélative des articles 7 et 8 des statuts de la Société

La collectivité des associés, en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, décide d'insérer un nouvel alinéa à l'article 7 des statuts de la Société relatif aux apports et de modifier l'article 8 des statuts de la Société relatif au capital social, ainsi qu'il suit :

ARTICLE 7 - Apports

Il est ajouté à cet article, après le dernier alinéa, un nouvel alinéa rédigé comme suit :

« Par décision en date du [Date], le capital social a été réduit d'un montant de 1 017,198 euros, par annulation de 1 053 actions d'une valeur de 0,966 € par action, pour le porter de 3 679 660,152 euros à 3 678 642,954 euros. »

ARTICLE 8 - Capital social

Le nouvel article 8 des statuts de la Société est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 3 678 642,954 euros, divisé en 3 808 119 actions de 0,966 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie. »

JP ENERGIE ENVIRONNEMENT

Société par actions simplifiée au capital social de 3 679 660,152 euros
12 rue Martin Luther King - 14280 SAINT CONTEST
410 943 948 RCS CAEN

HUITIEME RESOLUTION

Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités légales

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations à l'effet d'effectuer toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

* * *

A cette fin, il a été envoyé le 17 Juin 2026, à chaque associé, un courrier et un bulletin de vote portant sur les résolutions ci-dessus relatées. Le texte des résolutions proposées, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux comptes ont été mis à disposition des associés.

Les associés ont été priés de renvoyer leur bulletin de vote avant le 30 Juin 2026.

—

Il ressort du dépouillement des bulletins de vote parvenus à la société, représentant un total de 3 808 119 voix sur les 3 808 119 actions composant le capital, que ces résolutions ont donné lieu aux votes suivants :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

[...]

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

Cette résolution est adoptée, comme suit :

Nbr de voix ayant voté POUR	Nbr de voix ayant voté CONTRE	Nbr de voix s'étant ABSTENUES
3 808 119	0	0

JP ENERGIE ENVIRONNEMENT

Société par actions simplifiée au capital social de 3 679 660,152 euros
12 rue Martin Luther King - 14280 SAINT CONTEST
410 943 948 RCS CAEN

SEPTIEME RESOLUTION

Cette résolution est adoptée, comme suit :

Nbr de voix ayant voté POUR	Nbr de voix ayant voté CONTRE	Nbr de voix s'étant ABSTENUES
3 808 119	0	0

HUITIEME RESOLUTION

Cette résolution est adoptée, comme suit :

Nbr de voix ayant voté POUR	Nbr de voix ayant voté CONTRE	Nbr de voix s'étant ABSTENUES
3 808 119	0	0

Par suite, il est constaté que ces résolutions ont été régulièrement adoptées.

Les copies des lettres qui ont été adressées aux associés, les récépissés et les accusés de réception concernant ces lettres, ainsi que les réponses des associés à ces lettres, ont été annexés au procès-verbal des présentes constatations, pour être classés dans les archives de la société.

Tous pouvoirs sont donnés à Xavier NASS pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus relatées.

Le Président,
La société **NASS EXPANSION**,
Représentée par son Directeur Général,
M. Xavier NASS

